Génocide des Tutsi : Vincent Duclert nie avoir « invisibilisé » le rôle de mercenaires français

AFP, 24 mars 2022

Le président d'une commission d'historiens ayant publié un rapport sur le rôle de la France dans le génocide des Tutsi a rejeté jeudi des critiques d'une association l'accusant d'avoir « invisibilisé » le rôle de mercenaires français.

Vincent Duclert répond ne pas avoir eu « le temps » d'obtenir d'autres archives « demandées » permettant d'approfondir les liens entre ces mercenaires et certaines autorités.

L'association Survie a publié mercredi des notes déclassifiées de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), « délaissées » selon elle par la commission Duclert.

« Il apparaît que certaines archives officielles relatives au rôle de célèbres mercenaires français au côté des génocidaires n'ont pas été utilisées », déclare Survie. Il s'agit de « notes transmises entre mai et août seignent en temps réel les officiels français sur les activités et les probables liens de deux mercenaires, Paul Barril et Bob Denard, avec les génocidaires ou leurs proches ».

Pour Survie, ces notes confirment des « indices selon lesquels Paul Barril faisait vraisemblablement partie d'un réseau structuré à partir de l'Elysée dans le cadre d'une stratégie indirecte de soutien au Gouvernement intérimaire rwandais ».

Plus de 800.000 personnes, essentiellement de la minorité tutsi, ont été massacrées entre avril et juillet 1994 au Rwanda par les milices hutu et les Forces armées rwandaises après l'attentat contre l'avion du président hutu Juvénal Habyarimana le 6 avril 1994.

Dans un rapport publié en 2021, la commission Duclert a conclu aux « responsabilités lourdes et accablantes » de la France et à l'« aveu-1994 » par la DGSE, qui « ren- glement » de M. Mitterrand et de son entourage face à la dérive génocidaire du gouvernement hutu.

Réagissant jeudi à l'AFP, M. Duclert a rappelé que la commission « a centré ses recherches sur les autorités décidant de la politique de la France au Rwanda (...) ». « Paul Barril, Bob Denard, sont des mercenaires qui n'agissent pas au nom de la France », affirme l'historien.

« La commission n'a pas pour autant masqué les archives qu'elle a exhumées sur le sujet et qui mentionnent les activités présumées de ces mercenaires aux côtés des génocidaires », estime M. Duclert.

La commission a souhaité « approfondir ce dossier et notamment les liens éventuels entre ces mercenaires identifiés et certaines autorités. Mais, faute de temps, elle n'a pu obtenir les archives demandées permettant de

faire un travail de chercheur », déclare M. Duclert, évoquant un « calendrier contraint : 18 mois si l'on inclut les phases de confinement et de fermeture des centres d'archives ».

Paul Barril apparaît deux fois dans le rapport, indique M. Duclert. « La connaissance des liens précis que le capitaine Barril et sa société "Secrets" auraient pu nouer avec des acteurs ou des institutions publics n'a pu être établie, faute de temps », précisant que la commission avait lancé de « premières pistes en direction de services producteurs d'archives ».

La commission a aussi « croisé à plusieurs reprises les activités des sociétés d'armement DYL Invest et Sofremas. Faute du temps nécessaire pour mettre en œuvre de telles enquêtes, la commission n'a pas été en mesure de les réaliser ».